

Rentrée scolaire 2018/2019

Mon enfant est à l'école élémentaire



PERISCOLAIRE



Qui peut s'inscrire ?

Ouvert à tous les enfants

Comment s'inscrire ?

Se munir :

■ *De l'assurance scolaire (2018-2019)*



RESTAURANT SCOLAIRE



Qui peut s'inscrire ?

Tous les enfants dont les deux parents travaillent.

Comment s'inscrire ?

Se munir :

* *des attestations employeurs.*

Où et Quand s'inscrire ?

Les Inscriptions se feront
A compter du 4 juin 2018



du Service Education Jeunesse – 39 rue Général Dejean
sur RENDEZ-VOUS
en téléphonant au 04.68.94.58.36